


Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080208-2008_2_7_1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée



N° 2008-2-7-1

Séance du vendredi 8 février 2008

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Communiqué concernant le portail de lecture publique du Haut-Rhin

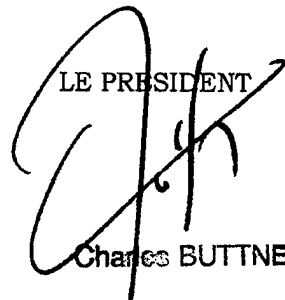
La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

- -Donne acte au Président du communiqué relatif au portail de lecture publique du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions